

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE –
LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille DOUZE, le 28 JUIN, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Michel ROUHET

Date de convocation du Conseil communautaire : 21 juin 2012

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
 - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Georges MONTMINOUX
 - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
 - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET, Emile MEDINA
 - LABARDE : Evelyne DUPUY, Gil PILONORD
 - LAMARQUE : Dominique SAINT-MARTIN, Stéphane HARDOUIN,
 - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoit SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Yves DUMAS
 - MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE pouvoir à Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Pierre CABANY, Philippe MARQUIS-MARCELLIN
 - MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Claude BERNIARD, Serge FOURTON
 - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Mercédès BAILLET, Michel ROUHET, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annie BEZAC, Josette JEGOU
 - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO
- Absents, excusés : Martine VALLIER, Ludovic LALANDE

**Concerne : 2012-28.06-07- Z.A CHAGNEAU – Vente du lot C à Distrilub Group –
Modification de la surface - Décision**

Par délibération 2011 06-10/05 en date du 6 octobre 2011, la Communauté de Communes a décidé de vendre à la société Distrilub Group, le lot C, issu de la division du terrain acquis auprès de Monsieur Porcheron à 27 € le m².

Le projet d'ensemble de division parcellaire, proposé par le géomètre de l'opération, précisait que ce lot C avait une surface de 4 264 m².

Après bornage il s'avère que la parcelle a exactement une surface de 4 227 m². Il est donc proposé de modifier la surface vendue ainsi que le prix de vente correspondant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► décide de prendre en compte la modification de surface du lot C, suite au bornage des parcelles issues de la division de la parcelle AT 816.

La parcelle cédée est donc de 4 227 m². Le prix de vente définitif à la société Distrilub Group, ou à la SCI qui s'y substituerait, est de 114 129 €, soit 27 € HT le m².

► **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents correspondants.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 3 juillet 2012

Le Président
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEDOC-ESTUAIRE
Siège
à
MARGAUX
(33430)
Gérard DOBO
(03 46 01 48 60) ANSAC



Acte à classer**DL2012-2806-07**

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2012-07-05T15-37-38.00 (MI54012509)**Identifiant unique de l'acte :** 033-243301447-20120628-DL2012-2806-07-DE (Voir l'accusé de réception associé)**Objet de l'acte :** ZA Chagneau - Vente du lot C à Distrilib Group - Modification de la surface**Date de décision :** 28/06/2012**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public**Acte :** 7.PDF**Préparé**

Le 05/07/12 à 15:37

Par PERIER Jean-Marc**Transmis**

Le 05/07/12 à 15:37

Par PERIER Jean-Marc**Accusé de réception**

Le 05/07/12 à 15:49